

## **5. PROJET : ESPACE RURAL**



---

## 5.1 PROJET POUR L'ESPACE RURAL

### 5.1.1 OBJECTIFS

Le territoire rural de Bardonnex, qui occupe la plus grande partie de la commune, est aujourd'hui le lieu de multiples enjeux. A l'échelle du plan directeur communal, il s'agit d'accorder des besoins et des contraintes qui peuvent s'avérer conflictuels, entre agriculture, environnement, loisirs et patrimoine.

Les objectifs d'aménagement sont :

- 1. Garantir la pérennité et l'évolution de l'activité agricole**
- 2. Consolider les valeurs environnementales**
- 3. Développer les activités de loisirs dans un cadre adapté**
- 4. Préserver le patrimoine et le mettre en valeur**



*Vers Pierre-Grosse  
Vers Charrot  
Vers le manège de Bardonnex*

---

## 5.1.2 OPTIONS

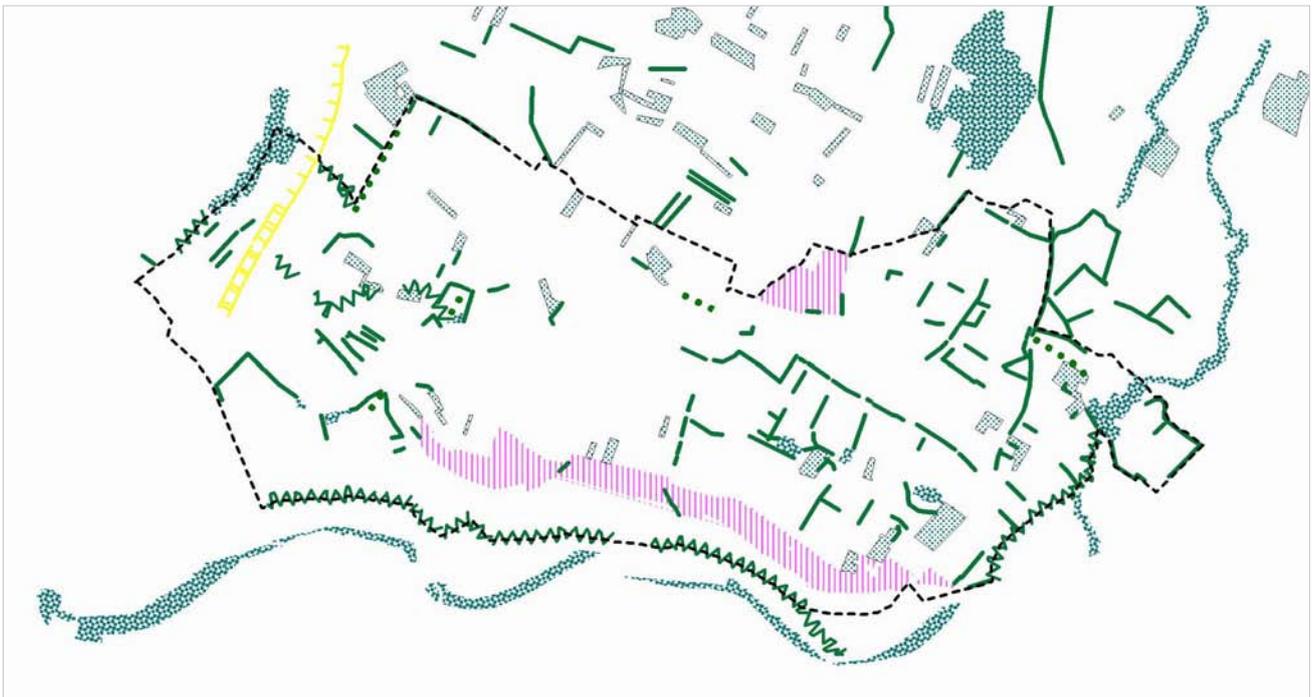
### Mettre en réseau les éléments naturels

Les haies d'arbres, les cordons boisés, les bois, la vigne et les vergers constituent les principaux éléments naturels et paysagers.

- A l'est et à l'ouest de la commune, les haies bocagères de hauteurs différentes constituent des grilles et figures à consolider et poursuivre.
- Au centre, ces éléments sont absents, composant un morceau de campagne ouverte qui permet d'appréhender la colline de Compesières de plusieurs endroits et d'embrasser le grand panorama.
- Au nord, principalement sur la commune de Plan-les-Ouates, des vergers anciens entourent Saconnex-d'Arve, et constituent un habitat précieux pour la chouette chevêche.
- Au sud, trois lignes homogènes caractéristiques sont à maintenir : le coteau viticole, le cordon boisé de l'Arande et le bois du coteau français ; elles révèlent très simplement topographie et orientation du vallon et sont partie intégrante du paysage.

La valorisation de ces éléments passe par leur mise en réseau à l'échelle de l'ensemble du plateau de Bardonnex-Saconnex et leur connection à la grande géographie environnante (plaine, piémont, rivières).

Cette mise en réseau est en cours de réalisation, à travers le projet de **Réseau agro-environnemental de Compesières**, qui a débuté en 2002. Ce partenariat entre agriculteurs, communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates, canton et diverses associations, encouragé financièrement par le canton, a permis de créer de nouvelles surfaces, de renouveler les arbres dans les vergers et les allées de chênes.

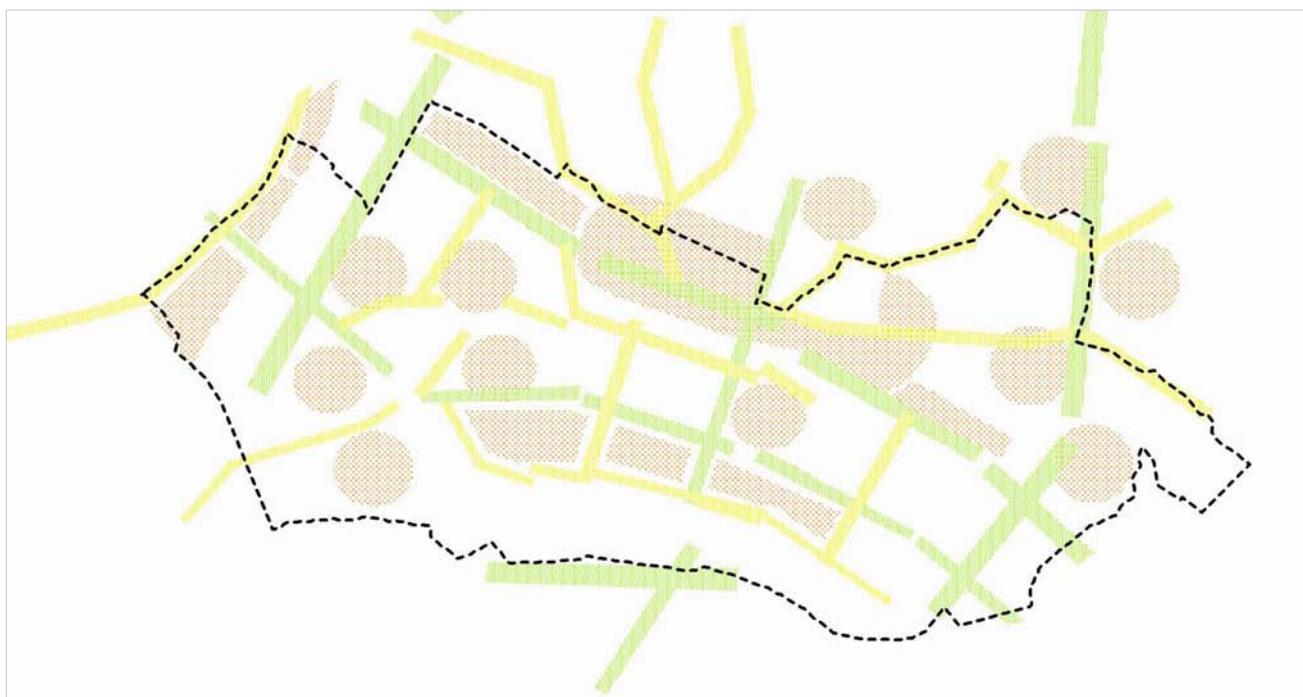


## Structurer le territoire rural

Le développement de l'agriculture spéciale pose de nouveaux défis à l'espace rural. Il s'agit de ne pas répondre seulement en termes de surfaces et de zones, mais de proposer un véritable projet sur les espaces ouverts, aux échelles de la commune et du plateau, pour permettre la meilleure intégration de ces surfaces. Il est nécessaire :

- de proposer une maille structurante, en termes de paysage, environnement, loisirs et agriculture, répondant à la diversité de l'espace agricole actuel,
- de relier entre eux les éléments naturels, avec les grands espaces environnants,
- d'accompagner les cheminements pour contribuer au paysage et à l'environnement (ligne de vergers à haute tige, haie basse, bande herbeuse, prairie maigre ou fleurie),
- de délimiter les espaces à vocation patrimoniale très affirmée,
- de délimiter les espaces non constructibles de la zone agricole,
- de dégager les vues sur les sites patrimoniaux et maintenir les ouvertures sur le grand paysage, depuis les villages et les voies de communication,
- de conserver de vastes espaces d'un seul tenant pour l'agriculture et la faune.

Ces critères doivent être pris en compte lors de la définition, entre autres, des secteurs réservés à l'agriculture spéciale (non tributaire du sol). La mise en place d'un secteur pour l'agriculture spéciale doit être accompagné d'un projet d'aménagement visant à son intégration paysagère.



## Planifier les espaces spécifiques

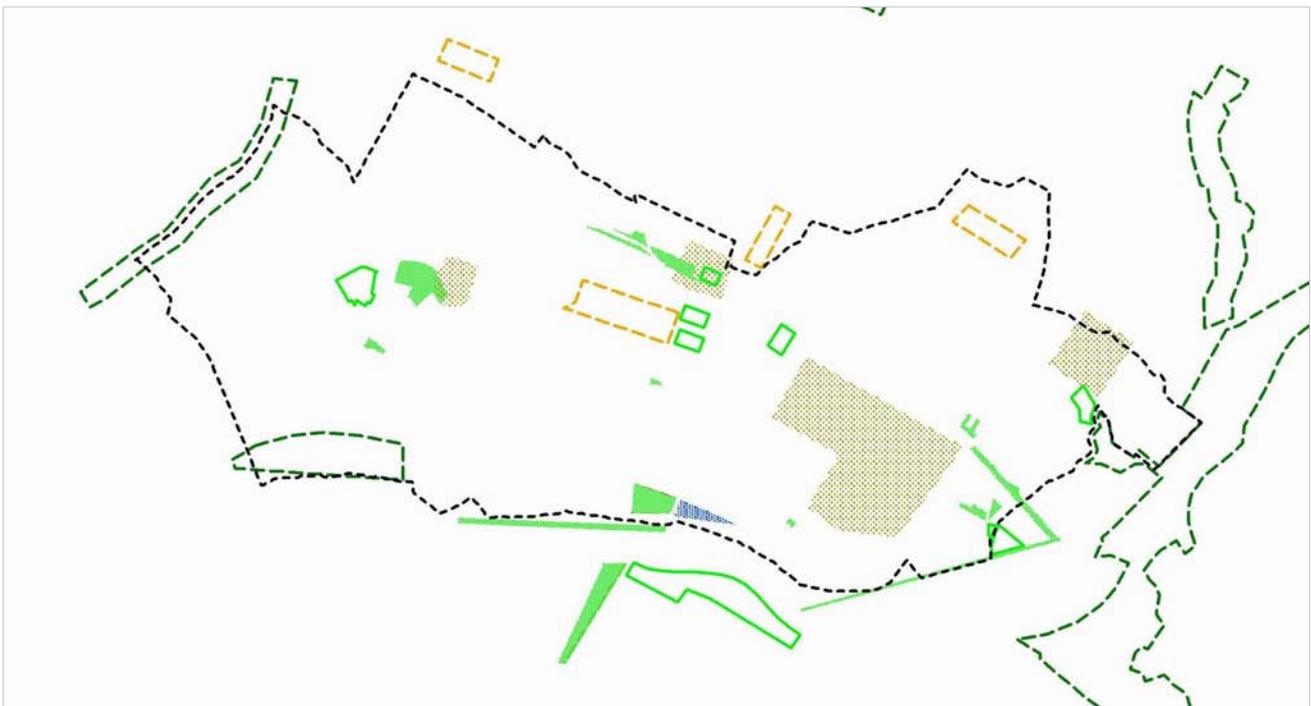
Le territoire rural périurbain est à la fois un lieu de préservation, mais aussi un lieu de projets liés à des usages spécifiques.

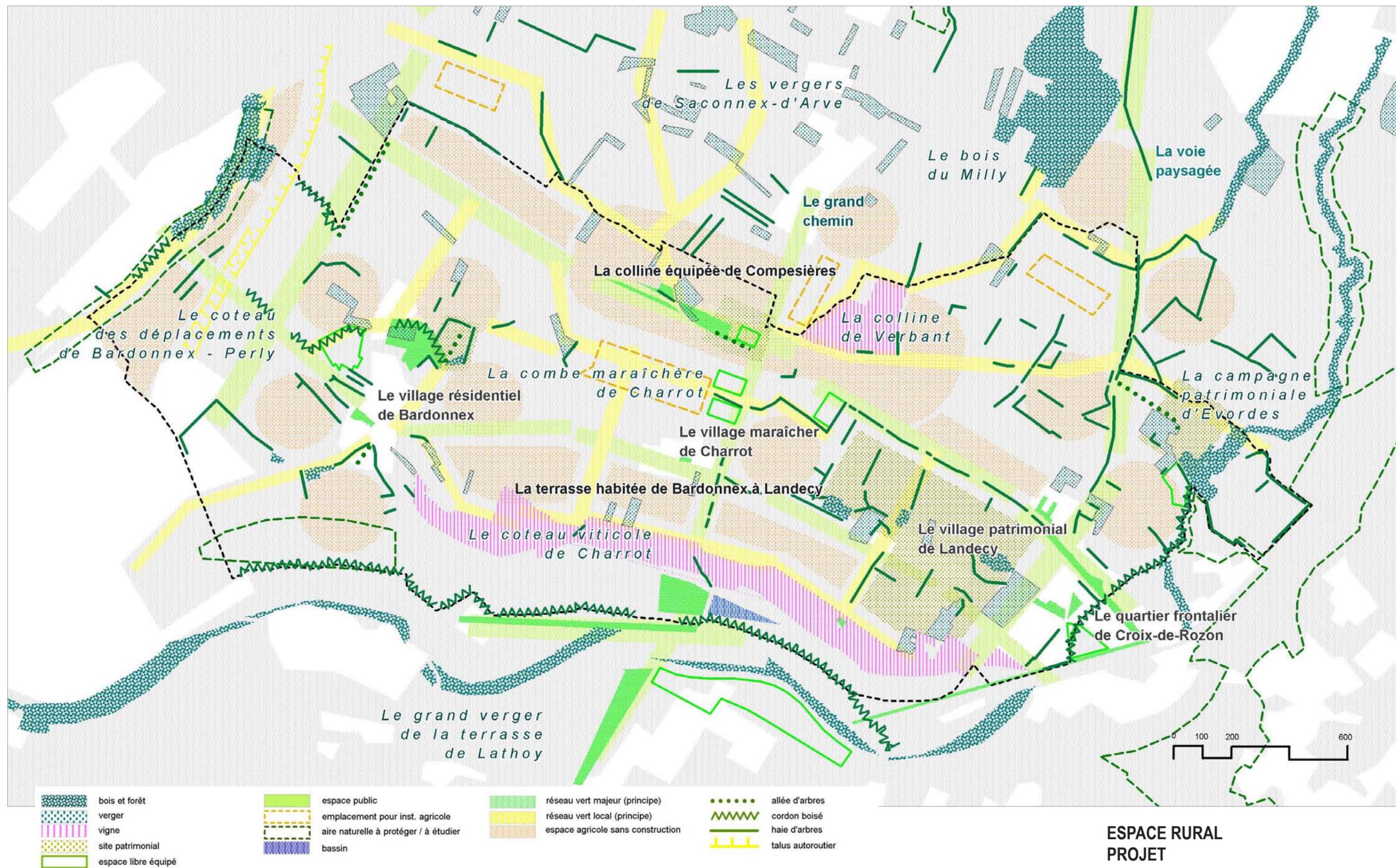
Pour l'agriculture, il s'agit non seulement d'identifier les secteurs qui pourraient être affectés à une production non tributaire du sol, mais aussi de promouvoir les activités à la ferme, la vente directe, la production locale. Des projets de valorisation territoriale et d'espaces pour les loisirs peuvent y contribuer.

De nouveaux « espaces publics de la campagne » sont les lieux privilégiés pour accueillir et organiser sur le territoire les activités de loisirs et de délasserment :

- le périmètre des installations sportives communales doit faire l'objet d'une modification de zone, afin de permettre leur intégration optimale,
- le vallon de l'Arande pourrait accueillir des activités de loisirs « doux », sans infrastructures importantes, notamment en relation avec la découverte de la nature, du patrimoine et de la production agricole locale,
- le long de l'axe Checande - Saconnex d'Arve (le Grand Chemin), les équipements existants (terrains de sports, Compesières) peuvent être adaptés ou complétés,
- la zone de verdure du verger proposée à Bardonnex est à aménager en relation avec le développement de l'habitat.

Il s'agit également de s'assurer que l'exploitation des gravières est faite selon les règles et qu'en fin d'exploitation, la restitution des terrains fasse l'objet d'un projet.







---

## 5.2 RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL

La mise en place d'un réseau agro-environnemental est un moyen efficace de faire dialoguer les différents acteurs de l'espace rural et de mettre en place des mesures pour sa valorisation dans une perspective de développement durable.

Le Réseau agro-environnemental (RAE) de Compesières est l'un des cinq réseaux du canton de Genève. Sa mise en place a débuté en 2002, à cheval sur le territoire de Bardonnex et celui de Plan-les-Ouates.



### 5.2.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS

Le réseau agro-environnemental touche à différents domaines de la gestion du territoire. Son objectif principal est le maintien et le développement des valeurs paysagères, naturelles et agricoles de la zone rurale des communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates (environ 8 km<sup>2</sup>) en tenant compte des besoins de la population résidente. Les principaux partenaires sont les agriculteurs, les deux communes concernées, le canton et diverses associations.

Il s'appuie sur plusieurs dispositions légales (fédérales et cantonales) qui encouragent les exploitants agricoles à mettre en place des surfaces extensives (notamment jachère, prairie, verger traditionnel, haie) parmi leurs cultures. En contrepartie à cet engagement volontaire pour la nature et le paysage, les agriculteurs peuvent bénéficier d'une rétribution qui couvre le manque à gagner et les frais d'entretien de ces surfaces.

A plus large échelle et pour augmenter l'attractivité de ces surfaces pour la faune sauvage, leur disposition en «réseau» est fondamentale. Les exploitants qui s'impliquent volontairement dans cette démarche peuvent bénéficier d'un «bonus» lié à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs, par exemple le maintien de la chevêche.

Pour encourager cette mise en réseau, le canton (Domaine nature et paysage et Service de l'agriculture) finance l'animation du projet, à travers information et conseils aux agriculteurs et la mise en place de projets paysagers.



---

## 5.2.2 BILAN 2002 - 2005

En deux ans, la participation active des agriculteurs, des propriétaires fonciers, de Pro Natura Genève et des deux communes aura permis la création de près de 30 nouvelles surfaces extensives, allant du renouvellement d'allées de chênes ou de vergers à la mise en place de haies, de prairies ou de jachères fleuries.

Au-delà de ce premier volet du réseau, ciblé sur l'encouragement à la mise en place de surfaces écologiques, d'autres aspects ont été visés. L'un d'eux est la conservation des vergers traditionnels, un patrimoine paysager particulièrement remarquable pour la région.

Cet objectif comprend trois axes principaux :

- 1) le renouvellement des vergers (avec de nouvelles plantations),
- 2) l'entretien des arbres (taille et élagage),
- 3) la valorisation des fruits.

Pro Natura Genève est l'un des acteurs principaux de ce volet. Cette association a développé depuis 12 ans (soit bien avant le lancement du réseau) un partenariat avec les propriétaires et exploitants pour la sauvegarde des vergers à hautes tiges dans le but de préserver l'habitat de prédilection de la chouette chevêche. Pro Natura Genève offre la plantation et la taille, en contrepartie d'un engagement du propriétaire à maintenir son verger (durée du contrat : 3 ans, renouvelable). Depuis le lancement du projet, ce ne sont pas moins de 1000 arbres qui ont été taillés et 300 nouveaux arbres qui ont été plantés sur les communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates. La plupart des plantations sont effectuées par des classes d'école dans le cadre de l'animation Passerelle Nature de Pro Natura Genève.

Les objectifs quantitatifs pour la période 2002-2005 ont été atteints et, pour certains, même dépassés.

- 4,7 ha de vergers haute tige créés ou revitalisés, 183 fruitiers plantés,
  - 50 mètres linéaires d'alignements d'arbres et de fruitiers créés, 1970 mètres revitalisés, avec la plantation de 53 arbres,
  - des haies basses revitalisées (430 m.l.) ou créées (1850 m.l.),
  - 8,5 ha de surfaces herbacées créés et 1,3 ha revitalisés,
- soit un total de 17,8 ha de surfaces.



*Un verger à Compesières*

---

### 5.2.3 PERSPECTIVES

Après cette première phase de mise en place du RAE, qui a pleinement rempli ses objectifs, celui-ci entre dans une nouvelle phase, où il s'agit d'une part de poursuivre le travail et consolider les acquis, d'autre part de relever de nouveaux défis.

#### **Réhabilitation de l'allée historique de la route de Bardonnex**

Parmi les objectifs fixés durant la première phase, il y a la reconstitution de l'allée de fruitiers de la route de Bardonnex.

La route de Bardonnex, qui trouve son origine à la sortie sud ouest du village d'Arare, est bordée des deux côtés, sur 400 mètres, de poiriers hautes tiges en un alignement exceptionnel pour le canton de Genève. Afin de préserver la haute valeur paysagère de cette allée, inscrite à l'inventaire des voies historiques d'importance nationale, les poiriers doivent être soigneusement entretenus et l'ensemble doit bénéficier de mesures de revitalisation. La commune est partie prenante de ce projet.

#### **Revitalisation des lignes d'arbres**

Il s'agit de poursuivre le travail de replantation, de revitalisation et d'entretien des lignes d'arbres (chênes, noyers) qui constituent un aspect majeur du paysage historique et du patrimoine naturel de Bardonnex.

#### **Valorisation des fruits des vergers de Bardonnex**

Il ne suffit pas de planter des vergers, encore faut-il parvenir à en valoriser la production. Des solutions sont à imaginer, notamment sous la forme d'un partenariat ville - campagne, entre producteurs / propriétaires et consommateurs.

#### **RAE et ZAS**

La mise en place d'une zone pour l'agriculture spéciale représente un défi à relever pour le Réseau agro-environnemental de Compesières. Il s'agit d'intégrer les contraintes liées à des formes de production non-traditionnelles, tout en préservant et renforçant la dimension paysagère et environnementale de l'espace rural de Bardonnex.

La commune n'a pas de compétences légales au niveau d'un RAE, mais son intervention à différents niveaux est déterminante pour la réussite du projet. Elle peut et doit :

- fédérer les acteurs et servir de relais entre les exploitants et le canton,
- assurer un travail d'information de la population
- donner l'exemple avec des projets sur les espaces publics communaux,
- favoriser la collaboration intercommunale.

---

## 5.2.4 CARTE DU RAE DE COMPESIÈRES

La carte ci-contre offre un bilan des réalisations du RAE de Compesières entre 2002 et 2006.

Elle met en évidence les divers milieux extensifs existants en 2001 et les milieux créés durant la première phase du RAE.

*Domaine Nature et paysage / DT  
Réseau agro-environnemental de Compesières  
Milieux extensifs. Etat au 31.03.06  
Viridis environnement SA*

La carte distingue différents milieux:

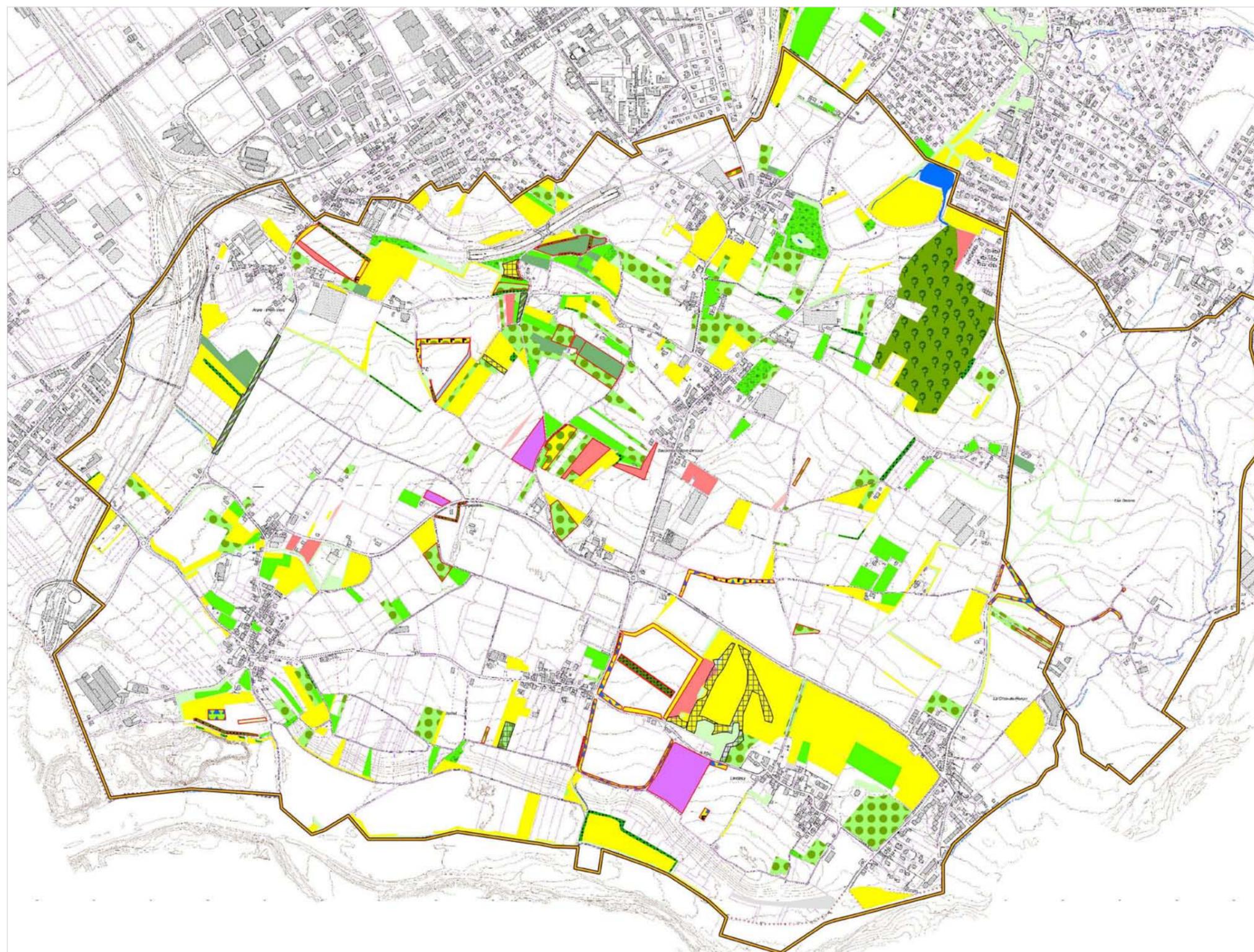
- haie basse
- haie et bosquet
- bande à perdrix
- jachère fleurie
- jachère tournante
- pâturage
- alignement créé ou renouvelé
- verger existant renouvelé
- prairie extensive
- prairie extensive sous alignement
- prairie extensive sous verger
- prairie extensive fleurie
- prairie extensive fleurie sous alignement
- prairie extensive fleurie sous verger

Les autres milieux extensifs recensés sont:

- friche
- jardin (familial, verger, etc.)
- jachère spontanée
- forêt, plantations
- zone humide, étang

Deux modes de gestion sont relevés:

- taille / entretien
- fauche anticipée



**Domaine Nature et Paysage (DNP) - DT**  
**Réseau agro-environnemental de Compesières**

---

MILIEUX EXTENSIFS - existants (2001) et créés (2002-2006)

**Type et origine des milieux extensifs**

**MILIEUX CRÉÉS**

**Réalisation**

- Haie basse
- Haie et bosquet
- Bande à perdrix
- Jachère fleurie
- Jachère tournante
- Pâturage
- Alignement créé ou renouvelé
- Verger existant renouvelés
- Prairie extensive
- Prairie extensive sous alignement
- Prairie extensive sous verger
- Prairie extensive fleurie
- Prairie extensive fleurie sous alignement
- Prairie extensive fleurie sous verger

**Gestion**

- Taille / entretien
- Fauche anticipée

**MILIEUX PRÉ-EXISTANTS**

**SCE**

- Haie basse
- Haie et bosquet
- Jachère fleurie
- Pâturage
- Verger
- Prairie, prairie extensive

**autres milieux extensifs**

- Friche
- Jardin (familial, verger, etc.)
- Jachère spontanée
- Forêt, Plantations
- Zone humide, étang
- à vérifier, non valide
- PÉRIMÈTRE RAEC

---

Echelle : 1:17'000 viridis environnement sàrl  
59, rte des Jeunes  
1227 Carouge  
tél. 022 823 27 87  
fax. 022 823 27 85

Etat au 31.03.06

## RÉSEAU AGRO-ENVIRONNEMENTAL



## 5.3 ZONES AGRICOLES SPÉCIALES

La révision partielle de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 20 mars 1998 a ouvert la zone agricole à des constructions pour une production agricole non tributaire du sol. Il s'agissait dès lors pour le canton d'établir des mesures de planification, pour identifier les lieux du canton où regrouper les installations «hors-sol».

Sur le territoire de Bardonnex, qui compte avec Plan-les-Ouates une importante activité maraîchère et horticole, le choix d'un tel site s'est heurté à de multiples obstacles, car le territoire est particulièrement riche en valeurs naturelles, paysagères et patrimoniales. Ainsi, la Commission fédérale nature et paysage a émis un avis très restrictif quant au périmètre de protection élargi du site d'importance nationale de Compesières.

La solution adoptée est celle d'une «planification négative», consistant à identifier les secteurs où il n'est pas possible d'implanter d'installations hors-sol. C'est la démarche qui est figurée sur le schéma ci-contre, qui délimite trois zones:

1. la zone à contraintes prépondérantes rendant la construction de nouvelles serres ou l'agrandissement de serres existantes incompatible avec la protection des sites;
2. les zones avec des contraintes importantes, qui permettent d'envisager la construction de nouvelles serres ou le remplacement des installations existantes, avec l'adoption d'un PLA (plan localisé agricole), sous réserve de préserver les valeurs naturelles, paysagères ou architecturales;
3. les zones à contraintes modérées, où la construction de nouvelles serres ou le remplacement des anciennes est possible avec l'adoption d'un PLA.

Ces périmètres ont été approuvés en janvier 2007 par le Conseil d'Etat (FAO 26.01.07).



*La combe entre Charrot et Compesières  
Cultures maraîchères  
Des tunnels plastiques à Charrot*



A l'ouest de Charrot, un secteur où les contraintes d'implantation d'installations hors-sol sont importantes à modérées

Aménagement de l'aire rurale des communes de Bardonnex et Plan-les-Ouates  
Secteur pour l'agriculture spéciale  
DCTI / DT

